

# **La LDH déclare un budget de fonctionnement de 2 millions d'euros par an : pour quoi faire ?**

## **La liberté d'expression existe-t-elle encore en France ?**

Quand on voit la multiplication des procès d'opinion on peut légitimement se le demander.

Une loi, la loi Gayssot, en la détournant de son objectif premier c'est-à-dire « l'interdiction de toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion » à laquelle tout démocrate et républicain souscrit sans peine mais faite avant tout à l'époque pour lutter contre les écrits négationnistes, a permis à des associations sans scrupules, véritables polices politiques de la pensée, à faire leur beurre en visant n'importe quel propos politiquement incorrect. La plupart du temps vous vous retrouvez devant un tribunal sous prétexte, au pire de « haine raciale » ou au mieux pour « discrimination ». Plus le mot employé est fort, plus les associations droit-de-l'hommiste espèrent en tirer une publicité gratuite et surtout un profit...aux frais des contribuables. Comme par exemple « SOS Racisme » ou « La Ligue des Droits de l'Homme » qui sont subventionnées par vous et moi et que nous entretenons grassement (selon les chiffres publiés au Journal Officiel et repris sur le site de l'Observatoire des Subventions, SOS-Racisme a touché en 2009 579.000 euros versés en partie par le Ministère de l'Education et le Ministère de la Jeunesse et des Sports mais également par la Mairie de Paris et le Conseil Régional d'Ile de France et si l'on rajoute divers autres dons

et un don particulier de la part de Pierre Bergé -100.000 euros- nous arrivons vite à un total de 904.596 euros ! ) LDH déclare de son côté un budget de fonctionnement de 2 millions d'euros (subventions publiques comprises) On a envie de dire pourquoi faire ?

Le moins que l'on puisse dire c'est que leur bilan n'est pas très probant surtout en ce qui concerne le racisme anti-blanc qui visiblement pour ces associations n'est jamais à l'ordre du jour quand elles ne le nient pas carrément. Par contre pour défendre l'Islam en pratiquant elles-mêmes hypocritement l'amalgame avec les musulmans (ça les arrange bien !), là on les retrouve toujours en première ligne. Malheur à qui ose critiquer cette religion, dénoncer les prières dans la rue ou la prolifération du voile, tout de suite vous entendrez leurs cris d'orfraie : « Raciste, Fasciste, Islamophobe ! » Et hop ! Vous recevez une convocation en correctionnelle. Ces associations pratiquent une véritable inquisition au pays de Voltaire qui déclarait : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais pour que vous ayez le droit de le dire »...dramatique recul de la liberté d'expression !

Mis à part les procès multiples et variés, faits aux particuliers ou aux associations qui s'expriment légitimement comme n'importe quel citoyen devrait pouvoir le faire je ne vois pas beaucoup le vrai combat de LDH ou de SOS-Racisme...contre le racisme. Condamner un acte raciste c'est tout à fait normal mais condamner, pour un oui ou pour un non, un propos raciste ou supposé tel par une action en justice cela paraît de plus en plus aberrant. Le racisme tant qu'il n'y a pas de passage à l'acte ou d'incitation à la violence reste une opinion (je sais, difficile à admettre ; moi-même j'ai du mal !) et comme toute opinion elle devrait pouvoir se débattre sur la place publique, arguments contre arguments. Le vrai débat d'idées peut faire reculer les « mauvaises idées » et faire avancer les « bonnes ». Un procès et une condamnation, à part l'avantage de soutirer de l'argent, n'empêcheront jamais le vrai raciste de penser ce qu'on lui

interdit de dire tout haut et peut-être un jour de passer à l'acte alors qu'une véritable pédagogie peut le faire réfléchir : ce devrait être la mission essentielle de ces associations.

Peut-être un jour arrivera-t-on à leur demander des comptes pour l'argent public qu'elles reçoivent ? Et surtout posons la question : sont-elles réellement d'utilité publique ?

Quant aux autres associations caritatives, dont La Ligue des Droits de l'Homme et SOS-Racisme font également partie, leurs missions ne sont pas plus claires surtout en ce qui concerne l'intégration des migrants. Je laisse le dernier mot à Malika Sorel, spécialiste de l'intégration, en reprenant dans son livre « Le puzzle de l'intégration » un paragraphe que l'on peut résumer ainsi : « Encouragées par l'inconscience d'associations qui leur voulaient pourtant du bien, mais aussi par la démagogie et le laxisme de partis politiques, les populations issues de l'immigration ont fini par rejeter les fondamentaux de notre République et ont alors commencé à se dresser contre les Français. »

Beau résultat ! Bonjour l'utilité publique !

**Claude PICARD**

PS : Pour information je vous joins la copie du courriel que j'ai envoyé à LDH suite à leur plainte contre « Riposte Laïque ». Je laisse à votre appréciation le soin de le publier ou non.

« Bonjour,

Je viens d'apprendre que votre association veut porter plainte contre le journal en ligne « Riposte Laïque » pour « provocation à la haine, à la discrimination ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée »

Je constate, mais ce n'est pas la première fois, que votre défense des libertés et des droits de l'homme verse d'abord et encore dans la défense du communautarisme religieux. Je me permets de vous rappeler que l'opinion sur les religions fait partie de la libre expression. A part les pays islamistes qui

ont instauré le délit de blasphème nous avons connu dans l'époque moderne en Europe un pays qui pratiquait ce genre de délit : l'Espagne franquiste ! Bel exemple !

Je vous précise que dans un procès assez récent le tribunal de Paris a estimé que des propos très critiques à l'égard de l'islam ne constituaient pas une insulte envers les musulmans, un groupe de croyants n'étant pas assimilable à la religion à laquelle ils croient. Et je pense que l'amalgame c'est vous qui le faites trop souvent. On peut parfaitement être en désaccord total avec une religion sans pour cela détester les pratiquants ou leur interdire de pratiquer. Vous devriez inscrire la citation de Voltaire dans vos statuts : «Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais pour que vous ayez le droit de le dire» car cela rendrait plus crédible votre combat. A force d'en faire trop, toutes vos actions en justice vont se retourner contre vous. Je vous conseille de lire le livre de Malika Sorel « Le puzzle de l'intégration » qui rappelle et où elle explique que : «l'inconscience des associations qui pourtant leur voulaient du bien encourage les populations issues de l'immigration à rejeter les fondamentaux de notre République » Voilà le résultat de vos campagnes insensées pour la mise au pas du politiquement correct. Au pays des droits de l'homme toutes les opinions (y compris le racisme) devraient se débattre sur la place publique et non devant un tribunal. Le temps de l'inquisition est passé...

Votre combat pour les droits de l'homme devrait vous mettre du côté des résistants à l'islamisation forcée de groupes radicaux dangereux au lieu de conforter, par vos interventions inconsidérées dans le débat d'idées, leur action permanente contre la laïcité.

J'ai bien peur que ce mail ne servira à rien mais en tant que citoyen payant des impôts et donc participant aux subventions que vous recevez je me donne le droit et le devoir de vous dire ce que je pense. Et nous sommes de plus en plus nombreux à penser que ces subventions que vous recevez ne devraient plus avoir lieu d'être tant que votre action se focalisera

d'abord à contrer le débat d'idées pourtant indispensable à toute démocratie. Lutter contre l'oppression des peuples mais de grâce arrêtez votre lutte contre des idées qui ne vous conviennent pas.

Cordialement,

**Claude PICARD** »